



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION DES ENQUÊTES ET DES RECENSEMENTS



ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL FORCE AU NIGER (2021)



Institut National
de la Statistique

NIGER



RAPPORT D'ANALYSE

NOVEMBRE 2023

Avec l'appui technique et financier du :



Division administrative du Niger

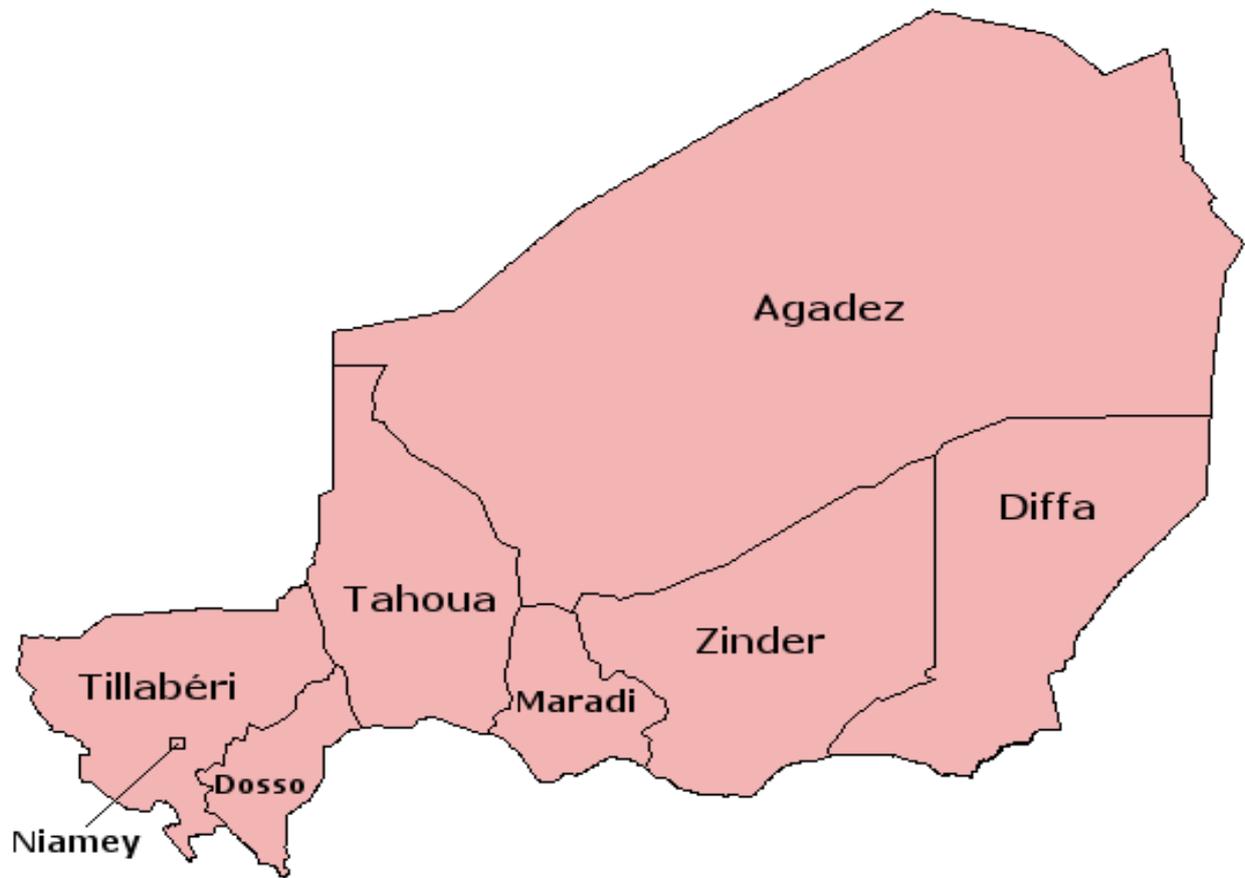




Table des matières

Division administrative du Niger	ii
Table des matières	3
Liste des tableaux.....	5
Sigle et abréviation	6
Résumé analytique	7
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	11
2. PRESENTATION DU PAYS, OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE, DEFINITION DES CONCEPTS ET METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	12
2.1 PRESENTATION DU PAYS	12
2.2 OBJECTIFS DE L'ENQUETE.....	13
2.2.1 Objectifs généraux.....	13
2.2.2 Objectifs spécifiques.....	14
2.3 QUELQUES CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	14
2.3.1 CONCEPTS ET DEFINITIONS RELATIFS AU TRAVAIL FORCE	14
2.3.2 DEFINITION OPERATIONNELLE DU TRAVAIL FORCE DES ENFANTS	15
2.4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	16
2.4.1 ECHANTILLONNAGE.....	16
2.4.2 INSTRUMENTS DE COLLECTE	17
2.4.2.1 La fiche de dénombrement de la ZD.....	17
2.4.2.2 Le questionnaire individuel (5 ans et plus)	18
2.4.2.3 Le questionnaire ménage	18
2.4.3 Enquête pilote	18
2.4.4 Recrutement et formation pour l'enquête principale	18
2.4.4.1 Recrutement	18
2.4.4.2 Formation.....	18
2.4.5 Collecte des données sur le terrain	19
2.4.6 Taux de réponse et pondération	19
2.5 DIFFICULTES RENCONTREES	20
3. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE.....	21
3.1 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DU CHEF DE MENAGE	21
3.2 LES ADULTES EN TRAVAIL FORCE.....	24
3.2.1 PRESENTATION DES ELEMENTS DE TRAVAIL FORCE DES ADULTES	24
3.2.1.1 Travail involontaire	24
3.2.1.2 Menaces (coercition)	25
3.2.2 AMPLEUR DU TRAVAIL FORCE DES ADULTES	27
3.2.2.1 Ampleur	27
3.2.2.2 Répartition géographique et caractéristiques sociodémographiques.....	27
3.2.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES ADULTES EN TRAVAIL FORCE	28
3.2.3.1 Mode de recrutement, Quantité de travail, Salaire.....	28
3.2.3.2 Formes de travail obligatoire	29
3.2.3.3 Liberté de travailler, Formes de travail non convenues	31
3.2.3.4 Moyens de menaces, Situations des adultes victimes du travail forcé	32
3.3 LES ENFANTS EN TRAVAIL FORCE	33
3.3.1 PRESENTATION DES ELEMENTS DE TRAVAIL FORCE DES ENFANTS.....	33
3.3.1.1 Les Enfants en travail des enfants	33
3.3.1.2 Menaces, violences	34
3.3.1.3 Enfants dont leurs parents sont victimes de travail forcé	35



3.3.2 Ampleur du travail forcé des enfants	36
3.3.3 Conditions de travail des enfants victimes de travail forcé	38
3.3.3.1 <i>Souffrances liées au travail des 12 derniers mois</i>	38
3.3.3.2 <i>Port des charges lourdes au travail</i>	40
3.3.3.3 <i>Expositions aux éléments nuisibles au travail</i>	41
3.3.3.4 <i>Comportements nuisibles de la part de l'employeur</i>	42
3.4 MENAGES AFFECTES PAR LE TRAVAIL FORCE	43
3.4.1 AMPLEUR	43
3.4.2 PROFIL ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE	43
3.4.3 ANALYSE SELON LES CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DU MENAGE	44
3.4.4 ANALYSE SELON LA POSSESSION DE TERRES/JARDINS, DE BETES ET LA LIBERTE DE VENDRE LES BETES	45
CONCLUSION	47
ANNEXE	49



Liste des tableaux

TABLEAU 1 : ECHANTILLONS SELON LES REGIONS.....	20
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DU CHEF DE MENAGE.....	23
TABLEAU 3 : PROPORTION (%) DES ADULTES EN SITUATION DE TRAVAIL INVOLONTAIRE	25
TABLEAU 4 : PROPORTION (%) DES ADULTES EN SITUATION DE COERCITION.....	26
TABLEAU 5 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ADULTES EN TRAVAIL FORCE	28
TABLEAU 6 : PROPORTION (%) DES ADULTES VICTIMES OU NON DU TRAVAIL FORCE SELON LE MODE DE RECRUTEMENT, LA QUANTITE DE TRAVAIL ET LE PAIEMENT DE SALAIRE.....	29
TABLEAU 7 : PROPORTION (%) DES ADULTES VICTIMES OU NON DU TRAVAIL FORCE SELON LES FORMES DE TRAVAIL OBLIGATOIRE	29
TABLEAU 8 : PROPORTION (%) DES ADULTES VICTIMES OU NON DU TRAVAIL FORCE SELON LA LIBERTE DE TRAVAILLER ET LES FORMES DE TRAVAIL NON CONVENUES	31
TABLEAU 9 : PROPORTION (%) DES ENFANTS EN TRAVAIL DES ENFANTS SELON LEURS CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	34
TABLEAU 10 : PROPORTION (%) DES ENFANTS AYANT SUBI DES MENACES PAR UN TIERS SELON LEURS CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	35
TABLEAU 11 : PROPORTION (%) DES ENFANTS DONT LEURS PARENTS SONT VICTIMES DE TRAVAIL FORCE	36
TABLEAU 12 : PROPORTION (%) DES ENFANTS VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON LEURS CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES.....	38
TABLEAU 13 : PROPORTION (%) DES ENFANTS VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON LES SOUFFRANCES ET LES CONSEQUENCES SUR LE TRAVAIL/LA SCOLARITE	39
TABLEAU 14 : PROPORTION (%) DES ENFANTS VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON LE PORT DES CHARGES LOURDES AU TRAVAIL.....	40
TABLEAU 15 : PROPORTION (%) DES ENFANTS VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON L'EXPOSITION AU LIEU DU TRAVAIL	41
TABLEAU 16 : PROPORTION (%) DES ENFANTS VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON LES COMPORTEMENTS NUISIBLES DE LA PART DE L'EMPLOYEUR	42
TABLEAU 17 : PROPORTION (%) DE MENAGE EN TRAVAIL FORCE SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	44
TABLEAU 18 : CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT DES MENAGES AFFECTES PAR LE TRAVAIL FORCE	45
TABLEAU 19 : REPARTITION DES MENAGES AFFECTES PAR LE TRAVAIL FORCE SELON LA POSSESSION DE TERRES/JARDINS, DE BETES ET LA LIBERTE DE VENDRE LES BETES.....	46
TABLEAU 20 : PROPORTION (%) DES ADULTES VICTIMES DU TRAVAIL FORCE SELON LES MOYENS DE MENACES.....	50
TABLEAU 21 : PROPORTION (%) DE MENAGE A PRESOMPTION DE TRAVAIL FORCE SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	51



Sigle et abréviation

ANPE	: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
BIT	: Bureau Internationale du Travail
CIST	: Conférence internationale des statisticiens du travail
DER	: Direction des Enquêtes et des Recensements
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENTE	: Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
INS	: Institut National de la Statistique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIT	: Organisation Internationale du Travail
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ZD	: Zone de Dénombrement



Résumé analytique

1. Contexte et Objectifs

Même si les dirigeants se sont engagés à : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, d'ici à 2025 et mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes » à la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD), le phénomène du travail forcé persiste encore. Le Niger, qui est à sa deuxième expérience, a mené en 2021, une enquête dénommée « **Enquête sur le Travail forcé au Niger** », suite à la sollicitation du Bureau International du Travail (BIT), afin d'évaluer l'ampleur du phénomène dans le pays. Les objectifs généraux de cette enquête sont de (i) générer des estimations sur la prévalence et les principales caractéristiques du travail forcé au niveau national et de (ii) renforcer les capacités du pays à mener à bien de futures opérations de collecte, de recherches et d'analyses de données statistiques dans le domaine du travail forcé. Ainsi, La présente étude s'est donc proposée à fournir des informations actualisées sur le travail forcé au niveau national tant au plan individuel (chez les enfants et les adultes) qu'au niveau des ménages affectés par le phénomène.

2. Méthodologie

Cette enquête a porté sur un échantillon de 6040 ménages prévu représentatifs au niveau régional, milieu de résidence et national. Sur ces ménages, on note que 5 990 ménages ont pu être enquêtés, soit un taux de réponse de 99,2%. La méthodologie utilisée est celle d'un sondage probabiliste à deux (2) degrés et avec comme base de sondage, la liste exhaustive des zones de dénombrement issue de la cartographie du 4^{ème} RGPH réalisé en 2012. Au premier degré, il a été tiré à probabilités inégales en termes d'effectifs de la population et tenant compte de la procédure de suréchantillonnage proposée par le BIT, 302 zones de dénombrement (ZD), réparties dans les huit (8) régions du pays. Au second degré, il a été procédé, dans un premier temps, à un dénombrement exhaustif et une numérotation des ménages dans toutes les 302 ZD échantillons. Une fiche de dénombrement, comprenant toutes les variables permettant d'identifier les ménages a été élaborée, incluant aussi une question filtre corrélée avec le travail forcé. Une fois le dénombrement terminé et les ménages d'intérêts identifiés (ceux susceptibles d'être en travail forcé), ceux-ci sont automatiquement enquêtés. Ensuite, on a procédé au tirage systématique des autres ménages à enquêter pour compléter les 20 ménages prévus par grappe. Dans le ménage, les questions sont posées au chef de ménage et aux individus éligibles.

3. Difficultés rencontrées



Au cours de la mise en œuvre de cette enquête, quelques difficultés ont été relevées. Ces difficultés étaient de trois (3) ordres. (i) Il y avait d'abord la difficulté liée à la nature même de la thématique de l'enquête. En effet, elle porte sur une « cible rare ». Ainsi, les techniques d'échantillonnage habituelles étaient difficiles à appliquer pour déterminer la taille de l'échantillon. L'INS était obligé de suivre certaines indications particulières du BIT avec notamment un sur-échantillonnage des zones supposées de forte prévalence du travail forcé. (ii) La deuxième difficulté est inhérente à la période de collecte des données sur le terrain. En effet, la collecte a eu lieu au cours des mois de juillet et août 2021, période de fortes précipitations au Niger rendant difficile voire impossible l'accès à certaines localités. (iii) Enfin, la dernière difficulté est d'ordre sécuritaire. En effet, en raison du problème d'insécurité qui prévaut, principalement dans les régions de Diffa, Tahoua et surtout Tillabéry, certaines localités suréchantillonnées, parce que supposées être des zones où persiste le phénomène du travail forcé, n'ont pas pu être enquêtées. Il faut noter que la population exclue du tirage de l'échantillon représente 2,1% de la population du Niger en 2021. Ainsi, l'implication principale de ces dispositions est que les chiffres du travail forcé peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles ces localités ont été exclues de la base de sondage. Par contre, le taux de réponses assez satisfaisant (99,2%) nous donne des estimations assez robustes et satisfaisants.

5. Travail forcé chez les adultes

Chez les adultes, à des fins statistiques, une personne est classée comme étant en situation de travail forcé lorsqu'elle exécute, au cours d'une période de référence donnée, un travail sous la menace d'une peine quelconque et qui est involontaire. Ces deux conditions doivent être présentes pour satisfaire à la définition statistique de travail forcé.

Ainsi, sur la base des critères d'évaluation du travail forcé, les résultats montrent que 24 940 adultes, dont 17 310 hommes et 7 630 femmes, sont soumis au travail forcé, soit 0,2% du total des adultes au niveau national (parmi ceux qui ont été interrogés)¹. Au sein des régions, la plus forte prévalence des adultes en situation de travail forcé est enregistrée dans la région d'Agadez où 2,5% des adultes sont en travail forcé. Dans la région de Niamey, on note que 0,6% des adultes sont touchés par ce phénomène. Ces régions sont suivies par les régions de Tillabéri (0,4%) et de Maradi (0,2%). Selon le milieu de résidence, la prévalence des adultes touchés par le travail forcé est estimée à 0,4% en milieu urbain. En milieu rural, ce chiffre est de 0,2%. Enfin, l'analyse selon le sexe de l'individu a montré que les hommes sont plus touchés par le travail forcé (0,3%)

¹ En raison du problème d'insécurité, les 500 000 personnes résidant dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry, n'ont pas pu être incluses dans la base de sondage. Les chiffres du travail forcé peuvent donc être sous-estimés au niveau national et dans ces trois régions.



que les femmes (0,1%). En effet, leurs prévalences respectives sont de 0,3% et 0,1%.

Par ailleurs, on note que 0,6% des adultes exercent un travail contre leur gré (travail involontaire), soit en nombre 68 638 adultes au niveau national. S'agissant des adultes ayant subis des menaces, ils représentent 0,2% des adultes, soit un effectif de 26 559.

4. Travail forcé chez les enfants

Chez les enfants, les critères d'évaluation du travail forcé, tels que définis lors de la 20^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (Genève, 10-19 octobre 2018) sont les suivants : le travail accompli pour le compte d'un tiers, sous la menace d'une peine quelconque imposée par un tiers (autre que ses propres parents) à l'enfant directement ou à l'endroit de ses parents ; le travail accompli avec ou pour ses parents, sous la menace d'une peine quelconque imposée par un tiers (autre que ses propres parents) à l'enfant directement ou à l'endroit de ses parents ; ou le travail accompli avec ou pour ses parents lorsque l'un des parents ou les deux sont eux-mêmes en situation de travail forcé.

Ainsi, sur la base de ces critères, il ressort des résultats de l'enquête que 25 513 enfants, dont 13 471 garçons et 12 042 filles, sont soumis au travail forcé, soit 0,4% du total des enfants au niveau national. Selon le sexe de l'enfant, on note que la prévalence des enfants en travail forcé est la même, aussi bien chez les garçons que chez les filles avec un chiffre de 0,4%. En outre, les enfants de la tranche d'âge 12 à 13 ans sont les plus touchés par le phénomène de travail forcé avec une prévalence de 0,6%. Ils sont suivis par les enfants de la tranche 14-17 ans (0,4%), puis ceux de la tranche 5-11 ans (0,3). Par ailleurs, le milieu urbain est le plus concerné par le travail forcé des enfants. La prévalence de ces derniers en travail forcé est estimée à 0,5% contre 0,3% en milieu rural. Une analyse au niveau régional montre que le travail forcé des enfants est plus prononcé dans la région d'Agadez avec un taux de 4,8% des enfants en travail forcé. Cette région est suivie par celle de Diffa (0,7%), puis par les régions de Tillabéri et Niamey (0,5%). Enfin, on note que la plus forte prévalence de travail forcé des enfants s'observe chez les enfants du niveau primaire (0,6%).

Par ailleurs, on note que 0,2% des enfants subissent des menaces d'un tiers, soit un effectif de 13 559 enfants. Enfin, la proportion des enfants qui travaillent et dont au moins un de leurs parents est lui-même en situation de travail forcé est de 0,2%, soit un effectif de 13 236.

6. Travail forcé chez les ménages

Un ménage est affecté par le travail forcé si au moins un de ses membres est en situation de travail forcé, qu'il soit un enfant ou un adulte.



Ainsi, on note que 0,6% des ménages sont affectés par le travail forcé, soit 30 670 ménages au niveau national. Selon la région de résidence, on note que 6,4% des ménages d'Agadez sont victimes de travail forcé. Dans la région de Niamey, la prévalence du travail forcé est de 1,1%. Cette région est suivie par la région de Diffa où on note que 1,0% des ménages sont victimes de travail forcé. En outre, le sexe du chef de ménage est un facteur discriminant du travail forcé chez les ménages. En effet, les ménages dirigés par un chef de sexe féminin sont les plus exposés au travail forcé avec 0,9% contre 0,5% pour les ménages dirigés par des chefs de sexe masculin. Selon le milieu de résidence, on note que 1,1% des ménages du milieu urbain sont victimes du travail forcé contre 0,5% en milieu rural.



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

A la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD), les dirigeants se sont engagés à : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. » En 2017, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a publié des estimations mondiales du travail forcé en tant que contribution aux ODD. Les nouvelles estimations mondiales indiquaient que 24,9 millions de personnes étaient soumises au travail forcé, c'est-à-dire qu'elles étaient forcées de travailler sans leur consentement et sous la menace ou la coercition.

En 2009, le Niger a mené son premier exercice de mesure du travail forcé en incluant des questions relatives aux différentes composantes du travail forcé dans l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE), organisée par l'Institut National de la Statistique (INS), pour déterminer les traits caractéristiques des personnes et des ménages qui en sont victimes. A l'époque, les définitions opérationnelles du travail forcé des adultes et des enfants avaient été construites sur la base des quatre critères suivants : le recrutement non libre, la situation de dépendance (au travail forcé), la privation de liberté et la notion de ménage à risque de dépendance. Il a été considéré qu'un adulte était en situation de travail forcé lorsque son recrutement n'est pas libre ou s'il est privé de liberté et, de plus, si lui-même ou son ménage est en situation de dépendance. Sur cette base, on a estimé, sur l'ensemble du pays, quelques 59 541 adultes (24 799 hommes et 34 742 femmes) qui sont en situation de travail forcé, soit 1,1% du nombre total d'adultes.

Afin de redéfinir les différents concepts et actualiser les résultats obtenus en 2009 sur le travail forcé au Niger, le Bureau International du Travail (BIT) a sollicité l'INS pour la réalisation d'une enquête à l'échelle nationale au cours de cette année 2021, dénommée « Enquête Nationale sur les Conditions de Vie et de Travail des Ménages au Niger ». Les objectifs généraux de cette dernière est d'une part de générer des estimations sur la prévalence et les principales caractéristiques du travail forcé au niveau national au Niger et, d'autre part, de renforcer les capacités du Niger à mener à bien de futures collectes, recherches et analyses de données dans le domaine du travail forcé. Le présent rapport résume les principaux résultats de cette enquête. Il rappelle, dans un premier temps, le contexte de l'enquête. Le deuxième chapitre porte sur la présentation du pays, les objectifs de l'enquête, la définition de quelques concepts clés du travail forcé et la méthodologie de l'enquête. Le troisième



chapitre met en exergue l'ampleur du travail forcé des individus (enfants et adultes) au niveau national, les conditions de travail de ces derniers et leurs caractéristiques sociodémographiques. Enfin, une analyse au niveau des ménages affectés par le travail forcé est abordée dans le quatrième chapitre.

2. PRESENTATION DU PAYS, OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE, DEFINITION DES CONCEPTS et METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

2.1 Présentation du pays

Avec une superficie de 1 267 000 Km². Le Niger est l'un des pays les plus vastes de l'Afrique de l'ouest. Il est situé entre 11° 37 et 23° de latitude nord et entre le méridien de Greenwich et 16° de longitude est, à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'est de la côte Atlantique et à 1 200 km au sud de la Méditerranée. Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, à l'ouest par le Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali. C'est un pays complètement enclavé. Pays sahélien, il est marqué par de fortes instabilités sur le plan climatique, alternant une longue saison sèche d'octobre à mai et une courte saison de pluies de mai à septembre. La pluviométrie annuelle comprise entre 100 mm et 800 mm, est caractérisée par une importante variabilité interannuelle et spatiale avec en conséquence des séquences de sécheresses et/ou des inondations. Ces rudes conditions climatiques affectent les productions agropastorales et les conditions de vie des ménages. Il est situé dans l'une des régions les plus chaudes du globe. Les températures moyennes les plus élevées sont enregistrées entre mars et avril où elles dépassent les 40°C, et les plus basses de décembre à février où elles peuvent descendre en dessous de 10°C.

Le Niger est également caractérisé par une très haute vulnérabilité du point de vue alimentaire. En effet, seulement 12% de sa superficie, située dans sa partie sud, sont favorables à une agriculture de subsistance qui occupe 85% de sa population. Les trois quarts de cette population vivent sur cette frange sud plus propice à l'agriculture de subsistance. Les terres agricoles se regroupent en deux grandes catégories pédologiques classiques :

- les sols ferrugineux tropicaux ou sols dunaires représentant 80 à 85% de la superficie agricole cultivable ;
- les sols hydromorphes ou « goulbi », moyennement argileux, représentant 15 à 20% de la superficie agricole cultivable.

Au niveau administratif, le pays est subdivisé en 8 régions administratives subdivisées en 63 départements et 266 communes dont 52 urbaines et 214 rurales.



Sur le plan sécuritaire, la situation s'est dégradée ces dernières années en raison des effets négatifs des attaques terroristes dans le pays notamment dans les régions de Tillabéry, Diffa, Tahoua et Maradi. Cette situation a d'importantes conséquences économiques, financières et sociales.

Au plan démographique, la population est estimée, lors du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H-4) réalisé en 2012 à 17 129 076 habitants et de 23 591 983 habitants en 2021 (projections). En 2012, la densité moyenne était de 13,5 habitants au kilomètre carré. Cependant, cette population est inégalement répartie entre les huit régions administratives du pays. La région la plus étendue, celle d'Agadez, occupe 53% de la superficie du territoire national et abrite seulement 2,8% de la population totale. La région la moins étendue, Niamey, abrite 37% de la population urbaine. La croissance démographique demeure encore élevée. Le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 3,3% pour la période 1988-2001 à 3,9% pour la période 2001-2012. La population du Niger est extrêmement jeune : les moins de 17 ans représentaient 58,4% en 2012.

Sur le plan économique, le Niger est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) et éligible à l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés). Cependant, il a connu un taux de croissance économique appréciable au cours des dernières années. En effet, entre 2015-2019, il était évalué à 6,0%. Le PIB par habitant est passé de 301 700 FCFA en 2015 à 346 800 FCFA en 2019, soit une augmentation de 14,9% (INS, 2020). Il a également enregistré une baisse du niveau de pauvreté. Ainsi, l'incidence nationale de la pauvreté est passée de 48,2% en 2011 à 40,8% en 2018-2019, soit une baisse relative de 7,4 points en 7 ans. Enfin, selon l'approche monétaire de la classe moyenne, en 2018-2019, 48,6% de Nigériens sont de la classe moyenne, 43,3% sont de la classe des plus défavorisés et 8,1% sont de la classe des aisés. Ainsi, entre 2011 et 2019, la proportion des défavorisés a baissé de près de 6,7 points. Cela s'est répercuté, en termes d'élargissement de 3,7 points de la classe moyenne et de 3 points pour celle des aisés, selon les résultats de l'EHCVM-I.

2.2 Objectifs de l'enquête

2.2.1 Objectifs généraux

Deux objectifs principaux ont été fixés à travers la réalisation de l'enquête nationale sur les conditions de vie et de travail des ménages au Niger. Il s'agit de :

1. Générer des estimations sur la prévalence et les principales caractéristiques du travail forcé au niveau national au Niger.



2. Renforcer les capacités du Niger à mener à bien de futures opérations de collecte, de recherches et d'analyses de données statistiques dans le domaine du travail forcé.

2.2.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, les objectifs visés à travers la réalisation de cette enquête étaient de :

1. Opérationnaliser les définitions juridiques du travail forcé dans les indicateurs statistiques, en suivant les directives concernant les statistiques du travail forcé adoptés à la 20^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.²
2. Évaluer l'étendue, les caractéristiques, les causes et les conséquences du travail forcé des enfants et des adultes ;
3. Déterminer la prévalence du travail forcé par sexe, groupe d'âge, zone de résidence (urbaine / rurale) et désagrégation géographique de l'enquête (dans la mesure du possible) ;
4. Recueillir des informations sur les caractéristiques suivantes du travail forcé :
 - a. Les formes de travail ou recrutement involontaires ;
 - b. Les moyens de coercition (y compris les menaces) dans les lieux de travail et dans le processus de recrutement ;
 - c. Les relations et conditions de travail dans les situations de dépendance ;
 - d. L'industrie de l'emploi (par sexe et autres variables pertinentes) ;
 - e. Statut dans l'emploi (par sexe et autres variables pertinentes) ;
 - f. Occupations (par sexe et autres variables pertinentes) ;
 - g. Heures de travail hebdomadaires (par sexe et autres variables pertinentes) ;
 - h. Gains et mode de paiement (en espèces / en nature), fréquence de paiement, et nature des dépenses.
5. Évaluer les déterminants du travail forcé.
6. Fournir des informations sur les ménages, notamment les caractéristiques sociodémographiques des membres des ménages, leur éducation, et les caractéristiques de leur logement. L'enquête s'est également intéressée aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enfants et des adultes en situation de travail forcé.

2.3 Quelques concepts et définitions

2.3.1 Concepts et définitions relatifs au travail forcé

La convention n°29 du BIT sur le travail forcé, 1930 définit, à l'article 2, le travail forcé ou obligatoire comme étant « tout travail ou service exigé d'un individu

² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--stat/documents/meetingdocument/wcms_648691.pdf



sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré. » Les éléments essentiels de cette définition sont : « travail ou service », « pas offert de son plein gré » et « menace d'une peine quelconque ».

À des fins statistiques, une personne est classée comme étant en situation de travail forcé lorsqu'elle exécute, au cours d'une période de référence donnée, un travail effectué sous la menace d'une peine quelconque et qui est involontaire. Ces deux conditions doivent être présentes pour satisfaire à la définition statistique de travail forcé.

- La *période de référence* peut être brève – comme la semaine dernière, le mois dernier ou la dernière saison – ou longue comme l'an passé, les deux dernières années ou les cinq dernières années.
- Le *travail* est défini conformément aux normes internationales concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptées par la 19^{ème} Conférence internationale des Statisticiens du travail (CIST, 2013). Il comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle.
- La *menace d'une peine quelconque* s'entend des moyens de coercition utilisés pour imposer du travail à un travailleur contre son gré. Les travailleurs peuvent être effectivement victimes de coercition, ou menacés de l'être ou encore être témoins de la coercition imposée à d'autres travailleurs en lien avec leur travail involontaire.
- Le travail involontaire s'entend de tout travail accompli sans le consentement libre et éclairé du travailleur.
- La mesure du travail forcé devrait se rapporter non seulement au contexte d'une relation employeur-employé mais également à d'autres types de relations de travail. Elle devrait donc s'appliquer à toutes les catégories de travailleurs telles que définies dans la résolution concernant les statistiques sur les relations de travail adoptée par la 20^{ème} CIST (2018).

2.3.2 Définition opérationnelle du travail forcé des enfants

À des fins statistiques, le travail forcé des enfants s'entend du travail accompli par un enfant au cours d'une période de référence donnée, rentrant dans l'une des catégories suivantes :



- Travail accompli pour le compte d'un tiers, sous la menace d'une peine quelconque imposée par un tiers (autre que ses propres parents) à l'enfant directement ou à l'endroit de ses parents ;
- Travail accompli avec ou pour ses parents, sous la menace d'une peine quelconque imposée par un tiers (autre que ses propres parents) à l'enfant directement ou à l'endroit de ses parents ;
- Travail accompli avec ou pour ses parents lorsque l'un des parents ou les deux sont eux-mêmes en situation de travail forcé ;
- Travail accompli relevant de l'une des pires formes de travail des enfants suivantes : a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues à l'esclavage, comme la vente et la traite d'enfants, la servitude pour dettes et le servage, [ainsi que le travail forcé ou obligatoire] y compris le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ; b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ; c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants tel que défini dans les traités internationaux pertinents.

Le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de 18 ans au moment de la mesure, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la convention du BIT (N° 182) sur les pires formes du travail des enfants, 1999.

2.4 Méthodologie de l'enquête

2.4.1 Echantillonnage

Il y a lieu de souligner tout d'abord que depuis la dernière enquête sur le travail forcé au Niger en 2009, des progrès significatifs ont été réalisés en termes de détermination et de sélection d'échantillon par le BIT. Ces progrès ont été tirés des enquêtes récentes sur le travail forcé réalisées dans certains pays.

Étant donné que la population en travail forcé est considérée du point de vue statistique comme une « population rare », les techniques d'échantillonnage habituelles peuvent ne pas être adéquates pour mesurer la prévalence et les caractéristiques de celle-ci. C'est pourquoi l'INS a suivi les indications du BIT sur la méthode de sur-échantillonnage des zones supposées de forte prévalence du travail forcé afin de garantir une procédure d'échantillonnage de haute qualité capable de répondre aux objectifs de l'enquête. Cette procédure a été couplée avec une procédure de ciblage des ménages d'intérêts dans chaque zone de dénombrement (ZD) incluses dans l'échantillon (poser une



question filtre corrélée avec la probabilité qu'un membre du ménage soit en situation de travail forcé).

Ainsi, sur la base du guide méthodologique proposé par le BIT, il a été retenu un échantillon national de 6040 ménages suivant un sondage probabiliste à deux (2) degrés et avec comme base de sondage, la liste exhaustive des zones de dénombrement issue de la cartographie du 4^{ème} RGPH réalisé en 2012.

- **Au premier (1^{er}) degré**, il a été tiré à probabilités inégales en termes d'effectifs de la population (proportionnel à la taille) et tenant compte de la procédure de suréchantillonnage proposée par le BIT, 302 zones de dénombrement (ZD), réparties dans les huit (8) régions du pays.
- **Au second (2^{ème}) degré** d'échantillonnage. Il a été procédé, dans un (1) premier temps, à un dénombrement exhaustif et une numérotation des ménages dans toutes les 302 ZD échantillons. Une fiche de dénombrement, comprenant toutes les variables (région, village/quartier de résidence, nom et prénom, âge et sexe du Chef de Ménage, ...etc.), permettant d'identifier les ménages a été élaborée, incluant aussi une question filtre corrélée avec le travail forcé. Cette opération de dénombrement a permis aux équipes de collecte de disposer d'une liste récente et à jour de tous les ménages vivant dans la ZD échantillonnée. Une fois le dénombrement terminé et les ménages d'intérêts identifiés, ceux-ci sont automatiquement enquêtés. Ensuite, on a procédé au tirage systématique des autres ménages à enquêter pour compléter les 20 ménages prévus par grappe. Dans le ménage, les questions sont posées au chef de ménage et aux individus éligibles.

2.4.2 Instruments de collecte

Trois (3) types de documents de collecte ont été élaborés pour le besoin de cette enquête. Ce sont : la fiche de dénombrement ; le questionnaire individuel (5 ans et plus) et le questionnaire ménage.

2.4.2.1 La fiche de dénombrement de la ZD

La fiche de dénombrement a permis de recueillir des informations se rapportant au milieu de résidence (urbain, rural) du ménage, sa zone de dénombrement (ZD), son village, son canton, son département et sa région de résidence. Cette fiche a renseigné aussi sur le nombre de ménages dénombrés dans la ZD, le nombre de ménages avec présomption de travail forcé, la dépendance sociale du ménage vis-à-vis d'un autre ménage. La fiche renseigne par ailleurs si un membre au moins du ménage a reçu des menaces de son employeur pour le forcer à travailler contre son gré dans les douze derniers mois.

2.4.2.2 Le questionnaire individuel (5 ans et plus)

Le questionnaire individuel a concerné les individus de 5 ans et plus. Pour chaque individu de cette tranche d'âge, la situation en rapport avec l'activité et les conditions de travail de ce dernier sont renseignées. Ces sections ont servi de bases pour la détermination des individus en situation de travail forcé. Par ailleurs, ce questionnaire a permis de recueillir des informations sur la sécurité et la santé des enfants de 5 à 17 ans. Les répondants à ce questionnaire sont les enfants de ce groupe d'âge.

2.4.2.3 Le questionnaire ménage

Ce questionnaire a permis de recueillir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des ménages et de leurs membres. Par ailleurs, les caractéristiques de logement des ménages ont été renseignées dans cette partie.

2.4.3 Enquête pilote

La formation en salle a été complétée par un pré test dans le quartier Koiratagui de Niamey. L'objectif de l'enquête pilote était de tester les outils de collecte et de s'assurer que les enquêteurs ont bien compris toutes les questions du questionnaire. A cet effet, 12 équipes ont été constituées composées chacune de trois agents enquêteurs et un chef d'équipe.

2.4.4 Recrutement et formation pour l'enquête principale

2.4.4.1 Recrutement

L'équipe technique de l'INS a recruté le personnel de collecte expérimenté et qualifié ayant déjà participé à ce type d'opération afin de collecter des données fiables et de qualité. Ainsi, un avis de recrutement a été lancé par voie d'affichage dans les locaux de l'INS et de l'agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE). Cet avis a précisé le profil souhaité : expérience en matière d'enquêtes, niveau d'étude approprié, aptitude à maîtriser la langue couramment parlée dans la zone cible, disponibilité pendant toute la durée d'enquête. La sélection des agents qui ont été retenus pour suivre la formation a été fait par une procédure arrêtée par l'équipe d'encadrement. Ainsi, 49 agents de terrain ont été recrutés pour suivre la formation.

2.4.4.2 Formation

Le personnel recruté a été formé par l'équipe technique de l'INS.



Cette dernière a élaboré et fourni aux agents de terrain (enquêteurs et superviseurs) un guide de formation qui explique en détails les objectifs et résultats attendus de l'étude, les différentes questions à poser aux enquêtés ainsi que les directives pour l'utilisation des tablettes et de l'application de collecte. La formation a été sanctionnée d'un test final pour retenir les meilleurs agents. Elle a duré six (6) jours dont quatre (4) jours de cours théoriques en salle, un (1) jour de test préliminaire sur le terrain et un (1) jour pour la restitution du test préliminaire.

À l'issue de la formation et du test préliminaire sur le terrain, 11 chefs d'équipe et 33 agents enquêteurs ont été retenus. Une liste d'attente a été constituée avec les 5 agents recalés.

2.4.5 Collecte des données sur le terrain

La collecte des données sur le terrain s'était déroulée du 10 juillet au 9 août 2021, soit une durée d'un mois. Elle a porté sur un échantillon de 302 grappes, réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces grappes totalisent 6040 ménages soit 20 ménages par grappe. Ainsi, chaque Zone de Dénombrement (ZD) ou grappe a fait l'objet d'une mise à jour avec un dénombrement exhaustif de tous les ménages qui y vivaient. Ensuite, à partir de la liste de ménages établie, il a été tiré 20 ménages de façon aléatoire. Au sein de chaque ménage échantillon, toutes les personnes cibles éligibles (chef de ménage, personnes âgées de 5 ans et plus) ont fait l'objet d'interviews à l'aide de questionnaires appropriés (questionnaire ménage, questionnaire individuel pour les personnes âgées de 5 ans et plus). Cette collecte a été assurée par onze (11) équipes, composées, chacune d'un chef (fe) d'équipe, de trois (3) agents enquêteurs et d'un (1) chauffeur. Elle s'est faite sur les tablettes à partir de l'application développée sur ODK.

Pour suivre l'évolution de la collecte des données sur le terrain, l'INS avait organisé des missions de supervision de 12 jours, selon quatre (4) axes. Ces missions, composées des cadres de l'INS avaient pour objectif principal de contribuer à améliorer la qualité et la fiabilité des données produites dans le cadre de cette enquête.

2.4.6 Taux de réponse et pondération

Sur un échantillon de 6 040 ménages à enquêter, 5 990 ont effectivement répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de l'ordre de **99,2%**. Les pondérations ont été calculées sur la base du nombre des ménages et des effectifs de la population de référence (2012) et le nombre des ménages et les effectifs de la population exactement dénombré lors de l'enquête (2021). Des ajustements et calages ont été opérés pour tenir compte de la population de

2021 selon les projections démographiques et pour tenir comptes des zones recalées pour cause d'insécurité.

Tableau 1 : Echantillons selon les régions

Région	Echantillon prévue	Echantillon enquêté	Taux de réponses
AGADEZ	840	837	99,6
DIFFA	480	479	99,8
DOSSO	560	551	98,4
MARADI	700	699	99,9
NIAMEY	900	876	97,3
TAHOUA	1 080	1 072	99,3
TILLABERI	720	716	99,4
ZINDER	760	760	100,0
Total	6 040	5 990	99,2

2.5 Difficultés rencontrées

Au cours de la mise en œuvre de cette enquête, quelques difficultés ont été relevées. Ces difficultés étaient de trois (3) ordres. (i) Il y avait d'abord la difficulté liée à la nature même de la thématique de l'enquête. En effet, elle porte sur une « cible rare ». Ainsi, les techniques d'échantillonnage habituelles étaient difficiles à appliquer pour déterminer la taille de l'échantillon. L'INS était obligé de suivre certaines indications particulières du BIT avec notamment un sur-échantillonnage des zones supposées de forte prévalence du travail forcé. Cette procédure a été couplée ensuite avec une procédure nouvelle de ciblage des ménages d'intérêts dans chaque zone de dénombrement (ZD) avec l'utilisation d'une question filtre corrélée avec la probabilité qu'un membre du ménage soit en situation de travail forcé (voir questionnaire dénombrement pour la question filtre). (ii) La deuxième difficulté est inhérente à la période de collecte des données sur le terrain. En effet, la collecte a eu lieu au cours des mois de juillet et août 2021, période de fortes précipitations au Niger rendant difficile voire impossible l'accès à certaines localités. (iii) Enfin, la dernière difficulté est d'ordre sécuritaire. En effet, en raison du problème d'insécurité qui prévaut, principalement dans les régions de Diffa, Tahoua et surtout Tillabéry, certaines localités suréchantillonnées, parce que supposées être des zones où persiste le phénomène du travail forcé, n'ont pas pu être enquêtées. Sont exclus de la base de sondage les communes et départements suivants pour raison d'insécurité.



Région	Département/Commune exclus du tirage	Population 2021
TILLABERI	Commune de Bankilaré	117 318
	Commune Tondikiwindi	154 074
	Commune de Bani Bangou	92 521
DIFFA	Département de Bosso	75 808
	Commune Gueskerou	37 379
AGADEZ	Département de Bilma	23 030
Total population exclue		500 130

Il faut noter que la population exclue du tirage de l'échantillon représente 2,1% de la population du Niger en 2021. Ainsi, l'implication principale de ses dispositions est que les chiffres de travail forcé peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles ces localités ont été exclues de la base de sondage. Par contre, le taux de réponses assez satisfaisant (99,2%) nous donne des estimations assez robustes et satisfaisants.

3. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

3.1 Caractéristiques sociodémographiques de la population et du Chef de ménage

Cette partie de l'analyse porte sur la répartition de la population et des chefs de ménages selon les caractéristiques sociodémographiques à savoir : le sexe, le groupe d'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial.

❖ Sexe

L'examen des données sur la répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage montre qu'environ neuf (9) ménages sur dix (10) (90,2%) sont dirigés par des hommes. Au niveau de la population, on note, en milieu urbain, que 50,6% de la population est de sexe féminin contre 49,4% de sexe masculin tandis qu'en milieu rural, ces proportions sont respectivement de 48,3% et 51,7%. En termes de prévalence, on note que 13,0% de la population masculine vit en milieu urbain contre 87,0% en milieu rural. Quant à la population féminine, ces chiffres sont respectivement de 14,1% et 85,9%.

❖ Groupe d'âge

Du point de vue du groupe d'âges, il ressort du tableau ci-dessous que 32,3% des ménages nigériens sont dirigés par des chefs de ménages âgés de 45-64 ans et 31,9% sont dirigés par des chefs de ménage de la tranche 15-34 ans alors que 11,5% des ménages sont dirigés par des chefs de 65 ans et plus. On note, en outre, que la population nigérienne est dominée par les jeunes de moins de 15 ans aussi bien en milieu urbain (41,8%) qu'en milieu rural (45,4%).

❖ Niveau d'instruction le plus élevé

Les ménages dirigés par un chef n'ayant aucun niveau d'instruction prédominant (83,6%). Les proportions des chefs de ménage qui ont fréquenté l'école sont repartis par niveau comme suit : Primaire (8,5%), Secondaire premier cycle général (4,9%), Secondaire premier cycle technique et professionnel (0,7%), Secondaire second cycle général (0,7%), Secondaire second cycle technique et professionnel (0,1%), et Supérieur (1,4%).

Par ailleurs, en milieu urbain, on note que la population n'ayant aucun niveau d'instruction représente 61,9%. Ce chiffre est de 87,1% en milieu rural.

❖ **Statut matrimonial**

De fortes disparités sont observées dans la répartition des ménages selon le statut matrimonial du chef de ménage. En effet, il ressort que les ménages dirigés par les mariés monogames ont les proportions les plus élevées (72,1%). Ils sont suivis par les chefs mariés polygames qui représentent 12,6%. Ainsi, 84,7% des ménages nigériens sont dirigés par des chefs de ménages mariés. Par ailleurs, les ménages dirigés par les veufs, les célibataires ou les divorcés/séparés, représentent respectivement 8,6%, 4,2% et 2,2% des ménages du pays.

**Tableau 2** : Caractéristiques de la population et du Chef de ménage

Caractéristiques de la population et du Chef de ménage	Chef de ménage		Urbain			Rural		
	Effectifs	Distribution (%)	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Sexe								
Masculin	4 749 020	90,2	13	1 538 794	49,4	87	10 308 754	51,7
Féminin	513 462	9,8	14,1	1 575 191	50,6	85,9	9 624 475	48,3
Groupe d'âge								
Moins de 15 ans	-	0	12,6	1 301 797	41,8	87,4	9 053 976	45,4
15-34 ans	1 680 169	31,9	14,8	1 025 319	32,9	85,2	5 922 422	29,7
35-44 ans	1 277 708	24,3	14,4	352 077	11,3	85,6	2 093 560	10,5
45-64 ans	1 701 985	32,3	12,9	334 180	10,7	87,1	2 255 351	11,3
65 ans et +	602 620	11,5	14,2	100 612	3,2	85,8	607 920	3
Niveau d'instruction du chef de ménage								
Préscolaire	1 671	0	0	-	0	100	1 671	0
Primaire	449 417	8,5	24,2	108 548	14,7	75,8	340 869	7,5
Secondaire premier cycle général	257 055	4,9	33,2	85 238	11,6	66,8	171 817	3,8
Secondaire premier cycle technique et professionnel	37 028	0,7	44,8	16 573	2,2	55,2	20 455	0,5
Secondaire second cycle général	38 043	0,7	44,8	17 026	2,3	55,2	21 017	0,5
Secondaire second cycle technique et professionnel	6 424	0,1	48	3 084	0,4	52	3 340	0,1
Supérieur	72 702	1,4	68,9	50 128	6,8	31,1	22 574	0,5
Aucun	4 400 142	83,6	10,4	456 655	61,9	89,6	3 943 487	87,1
Statut matrimonial								
Célibataire, ni marié(e) ni en concubinage	221 016	4,2	17,1	795 751	37,2	82,9	3 867 663	29,9
Marié (e) monogame	3 795 578	72,1	13	1 017 691	47,6	87	6 802 803	52,6
Marié (e) polygame	663 831	12,6	9,5	177 429	8,3	90,5	1 681 750	13
Veuf (ve)	450 947	8,6	19,9	107 374	5	80,1	432 727	3,3
Divorcé (e)	116 966	2,2	22	36 906	1,7	78	130 982	1
Séparé (e)	11 760	0,2	14,2	3 051	0,1	85,8	18 481	0,1
Concubinage	2 384	0	19,5	464	0	80,5	1 920	0
Niveau National*	5 262 482	100	14,2	2 138 666	100	85,8	12 936 326	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.2 Les adultes en travail forcé

3.2.1 Présentation des éléments de travail forcé des adultes

Certains éléments sont indissociables du travail forcé des adultes. C'est le cas du travail involontaire et du travail sous menaces (coercition). En effet, ces deux aspects du travail font partie intégrante du travail forcé des adultes.

3.2.1.1 Travail involontaire

Un travail est dit involontaire s'il est effectué sans consentement éclairé et libre du travailleur. Ainsi, d'après les résultats de l'enquête, la proportion des adultes exerçant un travail contre leur gré est estimée à 0,6%, soit 68 638 adultes au niveau national (parmi ceux qui ont été interrogés)³. Selon le sexe, les hommes sont relativement plus concernés par ce phénomène (0,9%) que les femmes (0,3%).

En considérant les régions, la plus forte prévalence des adultes en situation de travail involontaire est enregistrée dans la région d'Agadez où 10,9% des adultes sont en travail involontaire. Dans la région de Niamey, on note que 1,0% des adultes ont travaillé contre leur gré. Ces régions sont suivies par les régions de Diffa (0,9%), de Tillabéri (0,6%) et de Maradi (0,4%).

Selon le milieu de résidence, la prévalence des adultes touchés par le travail involontaire est estimée à 1,8% en milieu urbain. En milieu rural, ce chiffre est d'environ 0,4%. L'analyse des résultats selon le groupe d'âge montre que les individus de la tranche d'âge 35-44 ans sont les plus touchés. En effet, 0,8% de ces individus sont en travail involontaire.

³ En raison du problème d'insécurité, les 500 000 personnes résidant dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri, n'ont pas pu être inclus dans la base de sondage. Les chiffres peuvent donc être sous-estimés au niveau national et dans ces trois régions.

**Tableau 3** : Proportion (%) des adultes en situation de travail involontaire

Caractéristiques Sociodémographiques	Adultes en travail involontaire		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Région			
Agadez	10,9	35 413	51,6
Diffa	0,9	2 605	3,8
Dosso	0	265	0,4
Maradi	0,4	7 777	11,3
Tahoua	0,1	2 258	3,3
Tillabéri	0,6	10 282	15
Zinder	0,1	2 464	3,6
Niamey	1	7 574	11
Milieu de Résidence			
Urbain	1,8	30 051	43,8
Rural	0,4	38 587	56,2
Sexe			
Masculin	0,9	50 419	73,5
Féminin	0,3	18 219	26,5
Groupe d'âge			
15-34 ans	0,6	35 043	51,1
35-44 ans	0,8	19 389	28,2
45-64 ans	0,5	12 284	17,9
65 ans et +	0,3	1 922	2,8
Niveau d'instruction le plus élevé			
Primaire	1,3	11 597	16,9
Secondaire premier cycle général	0,8	5 410	7,9
Secondaire premier cycle technique et professionnel	3,3	3 222	4,7
Secondaire second cycle général	1,5	2 239	3,3
Secondaire second cycle technique et professionnel	2,7	716	1
Supérieur	0,4	517	0,8
Aucun	0,5	44 937	65,5
Niveau National*	0,6	68 638	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.2.1.2 Menaces (coercition)

La menace d'une peine quelconque se réfère aux moyens de coercition utilisés pour imposer du travail à un travailleur contre son gré. La coercition comprend les menaces ou actes de violences contre le travailleur ou sa famille, la retenue de salaire, etc.

Dans l'ensemble, on compte au total 26 559 adultes, soit 0,2% des adultes, qui travaillent sous menace. Selon le sexe on note que 0,3% des hommes sont en situation de coercition contre 0,2% chez les femmes.



En considérant les régions, la prévalence la plus élevée des adultes travaillants sous menace est enregistrée dans la région d'Agadez (2,8%). Elle est suivie par les régions de Niamey (0,6%) et de Tillabéri (0,4%).

Selon le milieu de résidence, on note que 0,4% des adultes sont concernés par les menaces en milieu urbain contre 0,2% en milieu rural.

Tableau 4 : Proportion (%) des adultes en situation de coercition

Caractéristiques Sociodémographiques	Adultes menacés		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Région			
Agadez	2,8	9 179	34,6
Diffa	0,3	748	2,8
Dosso	0	0	0
Maradi	0,2	3 565	13,4
Tahoua	0,1	1 621	6,1
Tillabéri	0,4	7 227	27,2
Zinder	0	0	0
Niamey	0,6	4 219	15,9
Milieu de Résidence			
Urbain	0,4	7 022	26,4
Rural	0,2	19 537	73,6
Sexe			
Masculin	0,3	17 585	66,2
Féminin	0,2	8 974	33,8
Groupe d'âge			
15-34 ans	0,2	12 899	48,6
35-44 ans	0,4	10 160	38,3
45-64 ans	0,1	3 470	13,1
65 ans et +	0	30	0,1
Niveau d'instruction le plus élevé			
Primaire	0,6	5 390	20,3
Secondaire premier cycle général	0,3	1 983	7,5
Secondaire premier cycle technique et professionnel	0,1	117	0,4
Secondaire second cycle général	0,2	255	1
Supérieur	0,4	517	1,9
Aucun	0,2	18 297	68,9
Niveau National*	0,2	26 559	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021



3.2.2 Ampleur du travail forcé des adultes

3.2.2.1 Ampleur

Au cours de l'enquête, des questions relatives aux caractéristiques des travaux des enfants et des adultes ont été posées aux enquêtés afin de définir ceux qui sont en situation de travail forcé.

Pour ce qui est des adultes (âge au-delà de 17), les trois critères suivants étaient retenus pour définir le travail forcé : travailler au cours de la période de référence (12 derniers mois), exercer un travail de façon involontaire et enfin subir des menaces (coercition) dans le cadre de ce travail.

Sur la base de cette définition, on estime sur l'ensemble du pays à 24 940 adultes en situation de travail forcé, soit un taux de 0,2%. Parmi ces adultes, on note que 17 310 individus sont de sexe masculin et 7 630 de sexe féminin.

3.2.2.2 Répartition géographique et caractéristiques sociodémographiques

En considérant les régions, la plus forte prévalence des adultes en situation de travail forcé est enregistrée dans la région d'Agadez où 2,5% des adultes sont en travail forcé. Dans la région de Niamey, on note que 0,6% des adultes sont touchés par ce phénomène. Ces régions sont suivies par les régions de Tillabéri (0,4%) et de Maradi (0,2%). L'analyse selon le sexe de l'individu montre que les hommes sont plus touchés par le travail forcé que les femmes. En effet, leurs prévalences respectives sont de 0,3% et 0,1%.

Selon le milieu de résidence, la prévalence des adultes touchés par le travail forcé est estimée à 0,4% en milieu urbain. En milieu rural, ce chiffre est de 0,2%. L'analyse des résultats selon le groupe d'âge montre que les individus de la tranche d'âge 35-44 ans sont les plus touchés. En effet, 0,4% de ces individus sont en travail forcé.

L'analyse des résultats selon le niveau d'instruction de l'individu montre que les adultes ayant le niveau « primaire » sont les plus touchés par le travail forcé (0,6%).

Tableau 5 : Répartition géographique et caractéristiques sociodémographiques des adultes en travail forcé

Caractéristiques Sociodémographiques	Adultes en travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Région			
Agadez	2,5	8 287	33,2
Diffa	0,1	179	0,7
Dosso	-	-	-
Maradi	0,2	3 407	13,7
Tahoua	0,1	1 621	6,5
Tillabéri	0,4	7 227	29
Zinder	-	-	-
Niamey	0,6	4 219	16,9
Milieu de Résidence			
Urbain	0,4	6 927	27,8
Rural	0,2	18 013	72,2
Sexe			
Masculin	0,3	17 310	69,4
Féminin	0,1	7 630	30,6
Groupe d'âge			
15-34 ans	0,2	12 279	49,2
35-44 ans	0,4	9 161	36,7
45-64 ans	0,1	3 470	13,9
65 ans et +	0	30	0,1
Niveau d'instruction le plus élevé			
Primaire	0,6	5 390	21,6
Secondaire premier cycle général	0,3	1 983	8
Secondaire second cycle général	0,2	255	1
Supérieur	0,4	517	2,1
Aucun	0,2	16 795	67,3
Niveau National*	0,2	24 940	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.2.3 Conditions de travail des adultes en travail forcé

3.2.3.1 Mode de recrutement, Quantité de travail, Salaire

Dans cette sous-section, les conditions de travail, à savoir le mode de recrutement, la quantité de travail et le paiement de salaire des adultes en situation de travail forcé sont analysées. Comme mode de recrutement, on note que 31,9% de ces adultes ont directement été recrutés sur leur lieu de travail. Pour ce qui est du contrat, 47,0% des adultes victimes de travail forcé ont déclaré n'avoir signé aucun contrat écrit ou consenti à un contrat verbal



au moment de leur recrutement. S'agissant du nombre d'heures de travail effectué en moyenne par semaine, celui-ci est de 31,5 heures chez les adultes victimes de travail forcé.

En outre, 62,0% des adultes victimes de travail forcé ont déclaré ne percevoir aucun salaire dans le cadre de l'exercice de leurs activités contre 35,0% qui affirment en avoir perçu à intervalle fixe et 3,0% sont payés à intervalle irrégulier.

Tableau 6 : Proportion (%) des adultes victimes ou non du travail forcé selon le mode de recrutement, la quantité de travail et le paiement de salaire

Mode de recrutement, Quantité de travail, Salaire	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Comment vous avez été recruté(e) pour ce travail ?		
A travers un agent/agence de recrutement/un courtier dans votre pays d'origine	437	1,8
A travers un agent/agence de recrutement/courtier au Niger	95	0,4
Directement sur votre lieu de travail	7 949	31,9
A travers un recruteur	2 348	9,4
A travers un membre de votre famille	5 632	22,6
Par tradition : le père (mère) de l'intéressé avait déjà ce travail	6 187	24,8
Autre mode de recrutement	2 292	9,2
Avez-vous signé un contrat écrit ou consenti à un contrat verbal au moment de votre recrutement		
Non	11 715	47
Oui	13 225	53
Nombre d'heures de travail effectué en moyenne par semaine	31,5	
Paiement de salaire		
Oui, paiement à intervalle fixe	8 723	35
Oui, paiement à intervalle irrégulier	753	3
Pas de salaire	15 464	62

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.2.3.2 Formes de travail obligatoire

Cette sous-section porte sur les formes de travail obligatoire que subissent les adultes en situation de travail forcé. On note que 40,4% des adultes victimes de travail forcé ont déclaré avoir accepté un travail avec de fausses attentes. Les proportions des adultes victimes de travail forcé pour les autres formes de travail obligatoire se répartissent comme suit : 38,1% ont travaillé plus d'heures qu'établi sans salaire, 20,7% ont été obligés de travailler pour quelqu'un contre leur gré et 17,4% affirment avoir travaillé sans équipement de protection même en cas de besoin.

Tableau 7 : Proportion (%) des adultes victimes ou non du travail forcé selon les formes de travail obligatoire

Formes de travail obligatoire	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Obligé de travailler pour quelqu'un contre votre gré		
Non	19 785	79,3
Oui	5 155	20,7
A accepté un travail avec de fausses attentes		
Non	14 860	59,6
Oui	10 080	40,4
A accepté un emploi en raison d'une dette avec l'employeur ou quelqu'un lié à l'employeur		
Non	23 032	92,3
Oui	1 908	7,7
A travaillé plus d'heures qu'établi sans salaire		
Non	15 429	61,9
Oui	9 511	38,1
A effectué un travail/des tâches différents de ceux convenus ou pour un employeur		
Non	23 606	94,7
Oui	1 334	5,3
A été obligé de consommer de l'alcool pour faire son travail		
Non	24 940	100
A été obligé de travailler en étant malade ou pendant des jours de congé		
Non	23 182	93
Oui	1 758	7
S'est vu refuser l'accès à la nourriture ou à l'eau		
Non	24 137	96,8
Oui	803	3,2
A travaillé sans équipement de protection même en cas de besoin		
Non	20 589	82,6
Oui	4 351	17,4
S'est vu retenir le paiement du salaire de manière injustifiée		
Non	21 679	86,9
Oui	3 261	13,1
Liberté de mouvement limitée		
Non	24 940	100
Oui	0	0
A été empêché de démissionner		
Non	24 631	98,8
Oui	309	1,2
Autre forme de travail obligatoire		
Non	24 940	100
Oui	0	0

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021



3.2.3.3 Liberté de travailler, Formes de travail non convenues

Dans cette sous-section, les conditions de travail, à savoir la liberté de refuser de travailler, les formes de travail non convenues des adultes en situation de travail forcé sont abordées. On note d'abord que 87,2% de ces adultes affirment qu'ils n'étaient pas libres de refuser de travailler pour leur employeur. De plus, dans le cadre de leur travail, 49,4% des adultes en situation de travail forcé ont déclaré avoir été obligés d'accepter le travail. Les proportions des enfants victimes de travail forcé pour les autres situations de travail non convenues se répartissent comme suit : 27,0% ont accepté des heures supplémentaires involontaires (au-delà de 8 heures de travail/jour) ou travail sur appel (rémunéré) et 14,5% ont travaillé dans des conditions dangereuses sans protection.

Tableau 8 : Proportion (%) des adultes victimes ou non du travail forcé selon la liberté de travailler et les formes de travail non convenues

Liberté de travailler, Formes de travail non convenues	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Liberté de travailler		
Etiez-vous libre de refuser de travailler pour cet employeur ?		
Non	17 854	71,6
Oui	7 086	28,4
Formes de travail non convenues		
Le travail lui-même		
Non	15 758	63,2
Oui	9 182	36,8
Heures supplémentaires involontaires (au-delà de 8 heures de travail/jour) ou travail sur appel (rémunéré)		
Non	18 147	72,8
Oui	6 793	27,2
Jours de travail imposé pendant les jours de congé (non récupérés)		
Non	22 982	92,1
Oui	1 958	7,9
Heures supplémentaires involontaires (au-delà de 12 heures de travail / jour) ou		
Non	19 578	78,5
Oui	5 362	21,5
Travailler dans des conditions dangereuses sans protection		
Non	21 519	86,3
Oui	3 421	13,7
Travailler dans des activités illicites ou utiliser des substances illicites sans consentement		
Non	24 848	99,6
Oui	92	0,4
Travaillez sous les normes de salaire ou sans salaire		
Non	21 769	87,3

Liberté de travailler, Formes de travail non convenues	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Liberté de travailler		
Oui	3 171	12,7
Accepter des conditions de vie imposées par l'employeur qui sont indignes et inférieures aux normes		
Non	24 534	98,4
Oui	406	1,6
Travailler pour d'autres employeurs que prévu		
Non	24 800	99,4
Oui	140	0,6
Travailler pour une période plus longue que prévue		
Non	21 433	85,9
Oui	3 507	14,1
Autres situations non convenues		
Non	24 940	100
Pouvez-vous refuser d'effectuer ces activités		
Non	17 642	76,9
Oui	5 301	23,1

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.2.3.4 Moyens de menaces, Situations des adultes victimes du travail forcé

L'examen du tableau N°20 (cf. annexe) montre que 39,6% des adultes victimes de travail forcé affirment que leur employeur ou quelqu'un lié à leur employeur refuse de leur payer tout salaire dû. En outre, 31,1% de ces adultes affirment que leur employeur ou quelqu'un lié à leur employeur les surveillent constamment dans le cadre de leur travail.

Par ailleurs, 62,0% des adultes victimes de travail forcé estiment ne pas pouvoir décider de ne plus travailler avec leur employeur ou partir et chercher un autre employeur quand ils le décident (après préavis légal). Parmi ces adultes, 4,5% affirment que l'employeur ne les laisserait pas partir tandis que 90,5% estiment que la raison pour laquelle ils ne peuvent pas quitter leur travail quand ils le décident est liée au fait qu'il y ait très peu d'opportunités de travail dans la région. Par rapport à la situation à laquelle l'adulte est confronté, 37,3% des adultes victimes de travail forcé décrivent leur situation comme étant de la Surexploitation/des heures supplémentaires sans salaire/ et des irrégularités de salaire.



3.3 Les enfants en travail forcé

3.3.1 Présentation des éléments de travail forcé des enfants

Dans cette partie, il est passé en revue les critères qui entrent en jeu dans l'évaluation du travail forcé chez les enfants. Il s'agit notamment des prévalences et distributions, selon les caractéristiques sociodémographiques :

- des enfants en travail des enfants ;
- des enfants travaillant avec ou pour leurs parents au cours des 12 derniers mois et dont leurs parents sont en travail forcé ;
- des enfants qui subissent des menaces et/ou des violences au cours des 12 derniers mois ;

Par ailleurs, il est à noter que seule une partie du travail des enfants intervient dans la mesure du travail forcé des enfants, à savoir : les enfants qui sont dans les pires formes de travail (sauf travail dangereux). Cette partie n'est pas mesurée dans cette étude.

3.3.1.1 Les Enfants en travail des enfants

D'une manière générale, le « travail des enfants » renvoie à un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants. Dans le cadre de cette étude, sont déclarés être en travail des enfants :

- Les enfants de 5 à 11 ans occupés économiquement ;
- Les enfants de 12 à 14 ans qui travaillent mais n'exercent pas de travaux légers ;
- Les enfants de 15 à 17 ans impliqués dans des travaux dangereux, un proxy des pires formes de travail des enfants

L'analyse du tableau ci-dessous révèle que la prévalence des enfants en travail des enfants au niveau national est estimée à un peu plus de la moitié du total des enfants (50,3%), soit un effectif de 3 508 556. Dans la population des enfants de sexe masculin, on note que 53,1% sont en travail des enfants. Quant à la population des enfants de sexe féminin, ce chiffre est de 47,3%. Selon les régions, la prévalence des enfants en travail des enfants la plus élevée est observée dans la région de Zinder avec 71,0% des enfants de la région. Cette région est suivie par la région de Tillabéri avec une prévalence de 66,8%.

**Tableau 9** : Proportion (%) des enfants en travail des enfants selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques Sociodémographiques	Enfants en travail des enfants		
	Prévalence (%)	Effectifs	Proportions (%)
Région			
Agadez	36,5	65 899	1,9
Diffa	40	89 843	2,6
Dosso	40,7	224 936	6,4
Maradi	43,7	706 113	20,1
Tahoua	38,9	510 167	14,5
Tillabéri	66,8	769 689	21,9
Zinder	71	1 082 299	30,8
Niamey	14,5	59 610	1,7
Milieu de Résidence			
Urbain	18	168 770	4,8
Rural	55,3	3 339 786	95,2
Sexe			
Masculin	53,1	1 944 087	55,4
Féminin	47,3	1 564 469	44,6
Groupe d'âge des enfants			
5-11 ans	48,3	2 210 603	63
12-13 ans	75,6	699 701	19,9
14-17 ans	40,8	598 252	17,1
Niveau d'instruction le plus élevé			
Précolaire	37,2	48 228	1,4
Primaire	52,7	1 280 508	36,5
Secondaire premier cycle général	39,4	164 800	4,7
Secondaire premier cycle technique et professionnel	50,9	5 629	0,2
Secondaire second cycle général	69,9	28 903	0,8
Supérieur	75,9	2 873	0,1
Aucun	50,2	1 977 615	56,4
Niveau National*	50,3	3 508 556	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.1.2 Menaces, violences

Un autre critère de détermination des enfants en situation de travail forcé est celui de menaces subies par un enfant de la part d'un tiers. Le tableau ci-dessous fait état des enfants ayant subi des menaces au cours de l'exercice de leurs activités. L'analyse du tableau montre que les enfants ayant subi des menaces d'un tiers représentent au niveau national 0,2% du total des enfants, soit un effectif de 13 599. Selon le sexe de l'enfant, on enregistre le même taux d'enfants victimes de menaces, à savoir 0,2%.



L'analyse des résultats montre que la tranche d'âge des enfants de 12 à 17 ans est celle qui subit le plus de menaces par un tiers avec une prévalence de 0,3% contre 0,2% pour les enfants de la tranche d'âge 5-11 ans.

Par ailleurs, le milieu urbain est le plus touché par ce phénomène avec 0,3% des enfants contre 0,2% pour le milieu rural.

D'autres parts, il ressort du tableau que comme la plupart des indicateurs, la région d'Agadez a la plus forte prévalence des enfants qui sont sous menaces, avec 4,8%. Elle est suivie par la région de Diffa, puis de Zinder où on enregistre respectivement 0,60%, et 0,2%.

Tableau 10 : Proportion (%) des enfants ayant subi des menaces par un tiers selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques Sociodémographiques	Enfants Menacés		
	Prévalence (%)	Effectifs	Proportions (%)
Région			
Agadez	4,8	8 598	63,2
Diffa	0,6	1 263	9,3
Dosso	-	-	-
Maradi	-	-	-
Tahoua	0,1	1 274	9,4
Tillabéri	-	-	-
Zinder	0,2	2 464	18,1
Niamey	-	-	-
Milieu de Résidence			
Urbain	0,3	2 481	18,2
Rural	0,2	11 118	81,8
Sexe			
Masculin	0,2	6 359	46,8
Féminin	0,2	7 240	53,2
Groupe d'âge des enfants			
5-11 ans	0,2	7 418	54,5
12-13 ans	0,3	2 455	18,1
14-17 ans	0,3	3 726	27,4
Niveau d'instruction le plus élevé			
Primaire	0,2	5 949	43,7
Secondaire premier cycle général	0,1	212	1,6
Aucun	0,2	7 438	54,7
Niveau National*	0,2	13 599	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.1.3 Enfants dont leurs parents sont victimes de travail forcé

L'analyse du tableau ci-dessous révèle que les enfants dont au moins un de

leurs parents est victime de travail forcé représentent au niveau national 0,2% du total des enfants, soit un effectif de 13 236 enfants. Selon le sexe, on note que 0,2% des garçons ont des parents victimes de travail forcé. Ce chiffre est également de 0,2% pour les filles.

En outre, la tranche d'âge des enfants de 12 à 13 ans prédomine avec 0,3% des enfants.

Tableau 11 : Proportion (%) des enfants dont leurs parents sont victimes de travail forcé

Caractéristiques Sociodémographiques	Enfants avec parents en Travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Proportions (%)
Région			
Agadez	0,8	1 382	10,4
Diffa	0,2	358	2,7
Dosso	-	-	-
Maradi	0,2	3 803	28,7
Tahoua	-	-	-
Tillabéri	0,5	5 596	42,3
Zinder	-	-	-
Niamey	0,5	2 097	15,8
Milieu de Résidence			
Urbain	0,3	2 443	18,5
Rural	0,2	10 793	81,5
Sexe			
Masculin	0,2	7 970	60,2
Féminin	0,2	5 266	39,8
Groupe d'âge des enfants			
5-11 ans	0,1	6 797	51,4
12-13 ans	0,3	3 225	24,4
14-17 ans	0,2	3 214	24,3
Niveau d'instruction le plus élevé			
Préscolaire	0,1	173	1,3
Primaire	0,3	8 146	61,5
Secondaire premier cycle général	0,2	842	6,4
Aucun	0,1	4 075	30,8
Niveau National*	0,2	13 236	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.2 Ampleur du travail forcé des enfants

Cette partie porte sur l'ampleur du travail forcé chez les enfants. Le tableau ci-dessous fait état des enfants victimes de travail forcé au cours de l'exercice de leurs activités. L'analyse du tableau montre que ces enfants représentent au



niveau national 0,4% du total des enfants, soit un effectif de 25 513, dont 13 471 garçons et 12 042 filles.

Selon le sexe de l'enfant, on note que la prévalence des enfants en travail forcé est la même, aussi bien chez les garçons que chez les filles avec un chiffre de 0,4%. En outre, les enfants de la tranche d'âge 12 à 13 ans sont les plus touchés par le phénomène de travail forcé avec une prévalence de 0,6%. Ils sont suivis par les enfants de la tranche 14-17 ans (0,4%), puis ceux de la tranche 5-11 ans (0,3).

Par ailleurs, le milieu urbain est le plus concerné par le travail forcé des enfants. La prévalence de ces derniers en travail forcé est estimée à 0,5% contre 0,3% en milieu rural.

Une analyse au niveau régional montre que le travail forcé des enfants est plus prononcé dans la région d'Agadez avec un taux de 4,8% des enfants en travail forcé. Cette région est suivie par celle de Diffa (0,7%), puis par les régions de Tillabéri et Niamey (0,5%).

Enfin, on note que la plus forte prévalence de travail forcé des enfants s'observe chez les enfants du niveau primaire (0,6%).

**Tableau 12** : Proportion (%) des enfants victimes du travail forcé selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques Sociodémographiques	Enfants en travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Proportions (%)
Région			
Agadez	4,8	8 658	33,9
Diffa	0,7	1 621	6,4
Dosso	-	-	-
Maradi	0,2	3 803	14,9
Tahoua	0,1	1 274	5
Tillabéri	0,5	5 596	21,9
Zinder	0,2	2 464	9,7
Niamey	0,5	2 097	8,2
Milieu de Résidence			
Urbain	0,5	4 924	19,3
Rural	0,3	20 589	80,7
Sexe			
Masculin	0,4	13 471	52,8
Féminin	0,4	12 042	47,2
Groupe d'âge des enfants			
5-11 ans	0,3	13 332	52,3
12-13 ans	0,6	5 680	22,3
14-17 ans	0,4	6 501	25,5
Niveau d'instruction le plus élevé			
Précolaire	0,1	173	0,7
Primaire	0,6	13 978	54,8
Secondaire premier cycle général	0,3	1 054	4,1
Aucun	0,3	10 308	40,4
Niveau National*	0,4	25 513	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.3 Conditions de travail des enfants victimes de travail forcé

3.3.3.1 Souffrances liées au travail des 12 derniers mois

Dans cette sous-section, les conditions de travail, à savoir les souffrances subies par les enfants au cours des 12 derniers mois et leurs conséquences sur le travail et la scolarité de l'enfant en travail forcé. On note de prime à bord que 44,1% de ces enfants affirme avoir souffert d'une fatigue extrême. Ensuite, 31,6% des enfants victimes de travail forcé ont déclaré avoir subi des blessures superficielles ou plaies ouvertes tandis que 36,4 ont eu la fièvre.

S'agissant des conséquences des souffrances subies, on note que 46,0% des enfants victimes de travail forcé ont déclaré qu'ils ont dû arrêter le travail ou



l'école pour une courte période, et 31,6% de ces enfants affirment avoir complètement cessé de travailler ou d'aller à l'école.

Tableau 13 : Proportion (%) des enfants victimes du travail forcé selon les souffrances et les conséquences sur le travail/la scolarité

Souffrances liées au travail des 12 derniers mois	Enfants en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Blessures superficielles ou plaies ouvertes		
Non	17 440	68,4
Oui	8 073	31,6
Fractures		
Non	23 463	92
Oui	2 050	8
Luxations, entorses ou hématomes		
Non	22 490	88,2
Oui	3 023	11,8
Brûlures, lésions, brûlures par liquide ou engelures		
Non	24 111	94,5
Oui	1 402	5,5
Problèmes respiratoires		
Non	22 899	89,8
Oui	2 614	10,2
Problèmes de vision		
Non	24 244	95
Oui	1 269	5
Problèmes de peau		
Non	24 030	94,2
Oui	1 483	5,8
Problèmes digestifs / diarrhée		
Non	21 849	85,6
Oui	3 664	14,4
Fièvre		
Non	16 238	63,6
Oui	9 275	36,4
Fatigue extrême		
Non	14 267	55,9
Oui	11 246	44,1
Autre		
Non	25 437	99,7
Oui	76	0,3
Conséquences sur le travail/la scolarité de la maladie/blessure		
Pas grave – n'a pas arrêté le travail/l'école	3 580	22,3
A arrêté le travail ou l'école pour une courte période	5 746	46
A cessé complètement de travailler ou d'aller à l'école	5 819	31,6
Niveau National*	15 145	100



* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.3.2 Port des charges lourdes au travail

Cette partie de l'analyse porte sur le port des charges lourdes au travail pour les enfants en travail forcé selon les caractéristiques sociales démographiques. On note que 63,6% des enfants victimes de travail forcé ont déclaré qu'ils portent des charges lourdes au travail. Selon le sexe, les filles sont plus concernées que les garçons avec des prévalences respectives de 64,4% et de 62,8%.

Tableau 14 : Proportion (%) des enfants victimes du travail forcé selon le Port des charges lourdes au travail

Caractéristiques Sociodémographiques	Enfants en travail forcé selon le Port des charges lourdes au travail		
	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)
Région			
Agadez	59,6	5 162	31,8
Diffa	77,9	1 263	7,8
Maradi	95,8	3 645	22,5
Tahoua	50	637	3,9
Tillabéri	54,4	3 043	18,8
Zinder	100	2 464	15,2
Niamey	-	-	-
Milieu de Résidence			
Urbain	37,1	1 827	11,3
Rural	69,9	14 387	88,7
Sexe			
Masculin	62,8	8 457	52,2
Féminin	64,4	7 757	47,8
Groupe d'âge des enfants			
5-11 ans	61,5	8 203	50,6
12-13 ans	60,8	3 454	21,3
14-17 ans	70,1	4 557	28,1
Niveau d'instruction le plus élevé			
Précolaire	100	173	1,1
Primaire	76,3	10 667	65,8
Secondaire premier cycle général	46,7	492	3
Aucun	47,4	4 882	30,1
Niveau National*	63,6	16 214	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021



3.3.3.3 Expositions aux éléments nuisibles au travail

Dans cette sous-section, les conditions de travail, à savoir l'exposition aux éléments nuisibles au travail des enfants en situation de travail forcé sont abordées. On note d'abord que 53,9% de ces enfants affirment être exposés aux poussières, fumées, vapeur et gaz au cours de leurs activités. De plus, dans le cadre de leur travail, 33,8% des enfants en situation de travail forcé ont déclaré avoir fait face à des températures extrême 24,8% travaillent avec des outils dangereux (couteaux, etc).

Tableau 15 : Proportion (%) des enfants victimes du travail forcé selon l'exposition au lieu du travail

Expositions aux éléments nuisibles au travail	Enfants en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Poussières, fumées, vapeur, gaz		
Non	11 764	46,1
Oui	13 749	53,9
Feu, gaz, flammes		
Non	23 902	93,7
Oui	1 611	6,3
Bruit élevé ou vibrations		
Non	23 558	92,3
Oui	1 955	7,7
Températures extrêmes		
Non	16 888	66,2
Oui	8 625	33,8
Outils dangereux (couteaux etc.)		
Non	19 178	75,2
Oui	6 335	24,8
Travail souterrain		
Non	25 362	99,4
Oui	151	0,6
Travail en hauteur		
Non	25 181	98,7
Oui	332	1,3
Travail dans l'eau /lac/étang/fleuve		
Non	20 126	78,9
Oui	5 387	21,1
Lieu de travail trop sombre ou confiné		
Non	22 095	86,6
Oui	3 418	13,4
Ventilation insuffisante		
Non	24 212	94,9
Oui	1 301	5,1
Produits chimiques (pesticides, colles, etc.)		

Expositions aux éléments nuisibles au travail	Enfants en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Non	25 513	100
Oui	0	0
Explosifs		
Non	25 513	100
Oui	0	0
Autres objets, procédés ou conditions nuisibles à la santé ou à la sécurité		
Non	20 027	78,5
Oui	5 486	21,5

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.3.3.4 Comportements nuisibles de la part de l'employeur

L'examen du tableau ci-dessous montre que 47% des enfants victimes de travail forcé affirment avoir subis des insultes répétées de la part de l'employeur et 46% ont fait face à des critiques et agressivité continuelles tandis que 18% des enfants ont fait face à une punition au cours de leurs activités.

Tableau 16 : Proportion (%) des enfants victimes du travail forcé selon les comportements nuisibles de la part de l'employeur

Comportements nuisibles de la part de l'employeur	Enfants en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Critiques et agressivité continuelles		
Non	13 743	54
Oui	11 770	46
Insultes répétées.		
Non	13 606	53
Oui	11 907	47
Coups / Blessures		
Non	22 142	87
Oui	3 371	13
Menaces		
Non	17 143	67
Oui	8 370	33
Punitions		
Non	20 956	82
Oui	4 557	18
Abus sexuels (attouchements ou autres gestes que vous ne vouliez pas).		
Non	25 513	100
Oui	0	0
Autre comportements		
Non	17 801	70
Oui	7 712	30

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021



3.4 Ménages affectés par le travail forcé

3.4.1 Ampleur

Un ménage est affecté par le travail forcé si au moins un de ses membres est en situation de travail forcé qu'il soit enfant ou adulte. Les résultats de l'enquête révèlent que 0,6% des ménages sont affectés par le travail forcé au Niger. Ce chiffre correspond à 30 670 ménages au niveau national.

3.4.2 Profil et Répartition géographique

Il ressort des résultats de l'enquête que selon les régions, on note que 6,4% des ménages d'Agadez sont victimes de travail forcé. Dans la région de Niamey, la prévalence du travail forcé est de 1,1%. Cette région est suivie par la région de Diffa où on note que 1,0% des ménages sont victimes de travail forcé.

En outre, le sexe du chef de ménage est un facteur discriminant du travail forcé chez les ménages. En effet, les ménages dirigés par un chef de sexe féminin sont les plus exposés au travail forcé avec 0,9% contre 0,5% pour les ménages dirigés par des chefs de sexe masculin.

Selon le milieu de résidence, on note que 1,1% des ménages du milieu urbain sont victimes du travail forcé contre 0,5% en milieu rural.

L'analyse selon le groupe d'âge du chef de ménage montre que les ménages dirigés par des chefs de la tranche d'âge 35-44 ans sont les plus à risque de travail forcé avec une prévalence de 0,8%. On estime à 0,7% la prévalence des ménages en travail forcé chez les chefs de ménages ayant un âge supérieur à 64 ans.

Concernant le niveau d'instruction du chef de ménage, on note que les ménages dont le chef a un niveau primaire sont les plus à risques d'être en situation de travail forcé. On estime leur prévalence à 1,3%. Ce chiffre est de 0,5% pour les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction.

Tableau 17 : Proportion (%) de ménage en travail forcé selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Caractéristiques Sociodémographiques	Ménages affectés par le travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Région			
Agadez	6,4	10 090	32,9
Diffa	1,1	1 442	4,7
Dosso	-	-	-
Maradi	0,4	3 407	11,1
Tahoua	0,2	2 258	7,4
Tillabéri	1	7 227	23,6
Zinder	0,3	2 464	8
Niamey	1,2	3 782	12,3
Milieu de Résidence			
Urbain	1,1	8 144	26,6
Rural	0,5	22 526	73,4
Sexe			
Masculin	0,5	25 905	84,5
Féminin	0,9	4 765	15,5
Groupe d'âge du CM			
15-34 ans	0,5	8 653	28,2
35-44 ans	0,8	9 688	31,6
45-64 ans	0,5	8 258	26,9
65 ans et +	0,7	4 071	13,3
Niveau d'instruction le plus élevé du chef de ménage			
Primaire	1,3	5 859	19,1
Secondaire premier cycle général	0,4	997	3,3
Supérieur	0,7	517	1,7
Aucun	0,5	23 297	76
Statut matrimonial du CM			
Célibataire, ni marié(e) ni en concubinage	0,2	402	1,3
Marié (e) monogame	0,5	19 846	64,7
Marié (e) polygame	1	6 499	21,2
Veuf (ve)	0,4	1 849	6
Divorcé (e)	1,8	2 074	6,8
Niveau National*	0,6	30 670	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.4.3 Analyse selon les caractéristiques du logement du ménage

Les ménages logés gratuitement par l'employeur sont les plus exposés au travail forcé. On estime leur prévalence à 5,0%. Ils sont suivis par les ménages logés gratuitement par les parents ou amis avec une prévalence de 3,1%. Concernant le principal matériau de construction des murs extérieurs pour les ménages affectés par le travail forcé, on note les plus fortes proportions de ménages (21,5%) pour ceux dont les murs extérieurs sont en terre stabilisée.

**Tableau 18** : Caractéristiques du logement des ménages affectés par le travail forcé

Caractéristiques du logement	Ménages affectés par le travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire avec titre foncier/acte de propriété	0,2	2 696	8,8
Propriétaire sans titre foncier ni acte de propriété	0,5	14 165	46,2
Copropriétaire/familiale avec titre foncier	0,4	595	1,9
Copropriétaire/familiale sans titre foncier	0,8	5 185	16,9
Locataire	0,7	1 748	5,7
Logé gratuitement (parents, amis)	3,1	5 490	17,9
Logé gratuitement (employeur)	5	699	2,3
Logement de fonction	2,6	92	0,3
Principal matériau de construction des murs extérieurs du logement			
Terre	0,2	4 409	14,4
Ciment/Béton/Pierres avec ciment	0,7	2 503	8,2
Pierres avec banco	0,3	5 077	16,6
Bois/Paille	1,8	9 191	30
Briques cuites	1,6	739	2,4
Terre stabilisée	1,2	6 609	21,5
Semi-dur	1,6	1 530	5
Autre	2,8	612	2
Niveau National*	0,6	30 670	100

* les chiffres peuvent être sous-estimés dans les régions pour lesquelles des localités ont été exclues de la base de sondage pour raison d'insécurité.

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

3.4.4 Analyse selon la possession de terres/jardins, de bêtes et la liberté de vendre les bêtes

La proportion des ménages affectés par le travail forcé possédant des terres ou jardins est de 42,6%. Cette proportion est de 57,4% pour les ménages non affectés par le travail forcé. S'agissant de la possession du bétail/Volaille, 61,2% des ménages affectés par le travail forcé affirment en posséder. Parmi ces ménages, 5,0% déclarent qu'ils ne peuvent pas vendre librement leurs bêtes.

Tableau 19 : Répartition des ménages affectés par le travail forcé selon la possession de terres/jardins, de bêtes et la liberté de vendre les bêtes

Possession de terre/Jardin, de volaille/bétail	Ménages affectés par le travail forcé		
	Proportions (%)	Effectifs	Distribution (%)
Le ménage possède-t-il des terres/jardins ?			
Non	1,8	17 595	57,4
Oui	0,3	13 075	42,6
Le ménage possède-t-il du bétail/volaille ?			
Non	0,6	11 913	38,8
Oui	0,6	18 757	61,2
Votre ménage peut-il vendre librement ses bêtes ?			
Non	1	946	5
Oui	0,6	17 811	95

Source : *Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021*



CONCLUSION

Organisée dans le but de disposer des données actualisées sur le phénomène du travail forcé, les objectifs généraux de la présente étude sont de (i) générer des estimations sur la prévalence et les principales caractéristiques du travail forcé au Niger et de (ii) renforcer les capacités du Niger à mener à bien de futures opérations de collecte, de recherches et d'analyses de données statistiques dans le domaine du travail forcé. Dans ce cadre, la présente enquête a permis d'atteindre ces objectifs, permettant ainsi :

- D'évaluer l'ampleur du phénomène de travail forcé chez les enfants et les adultes et de faire une analyse des caractéristiques socio-démographiques et la répartition géographique des unités statistiques (enfants, adultes, ménages) ;
- De disposer d'une base de données et une expérience solide pour de futures collecte de ce genre et la conduite des travaux de recherches.

S'agissant des adultes, sur la base des critères d'évaluation du travail forcé, les résultats montrent que 24 940 adultes, dont 17 310 hommes et 7 630 femmes, sont soumis au travail forcé, soit 0,2% du total des adultes au niveau national⁴. Au sein des régions, la plus forte prévalence des adultes en situation de travail forcé est enregistrée dans la région d'Agadez où 2,5% des adultes sont en travail forcé. Dans la région de Niamey, on note que 0,6% des adultes sont touchés par ce phénomène. Ces régions sont suivies par les régions de Tillabéri (0,4%) et de Maradi (0,2%). Selon le milieu de résidence, la prévalence des adultes touchés par le travail forcé est estimée à 0,4% en milieu urbain. En milieu rural, ce chiffre est de 0,2%. Enfin, l'analyse selon le sexe de l'individu a montré que les hommes sont plus touchés par le travail forcé (0,3%) que les femmes (0,1%). En effet, leurs prévalences respectives sont de 0,3% et 0,1%.

Concernant les enfants, sur la base des critères d'évaluation du travail forcé des enfants, il ressort des résultats de l'enquête que 25 513 enfants, dont 13 471 garçons et 12 042 filles, sont soumis au travail forcé, soit 0,4% du total des enfants au niveau national. Selon le sexe de l'enfant, on note que la prévalence des enfants en travail forcé est la même, aussi bien chez les garçons que chez les filles avec un chiffre de 0,4%. En outre, les enfants de la tranche d'âge 12 à 13 ans sont les plus touchés par le phénomène de travail forcé avec une prévalence de 0,6%. Ils sont suivis par les enfants de la tranche 14-17 ans (0,4%), puis ceux de la tranche 5-11 ans (0,3). Par ailleurs, le milieu

⁴ En raison du problème d'insécurité, les 500,000 personnes résidant dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéri, n'ont pas pu être incluses dans la base de sondage. Les chiffres peuvent donc être sous-estimés au niveau national et dans ces trois régions.

urbain est le plus concerné par le travail forcé des enfants. La prévalence de ces derniers en travail forcé est estimée à 0,5% contre 0,3% en milieu rural. Une analyse au niveau régional montre que le travail forcé des enfants est plus prononcé dans la région d'Agadez avec un taux de 4,8% des enfants en travail forcé. Cette région est suivie par celle de Diffa (0,7%), puis par les régions de Tillabéri et Niamey (0,5%). Enfin, on note que la plus forte prévalence de travail forcé des enfants s'observe chez les enfants du niveau primaire (0,6%).

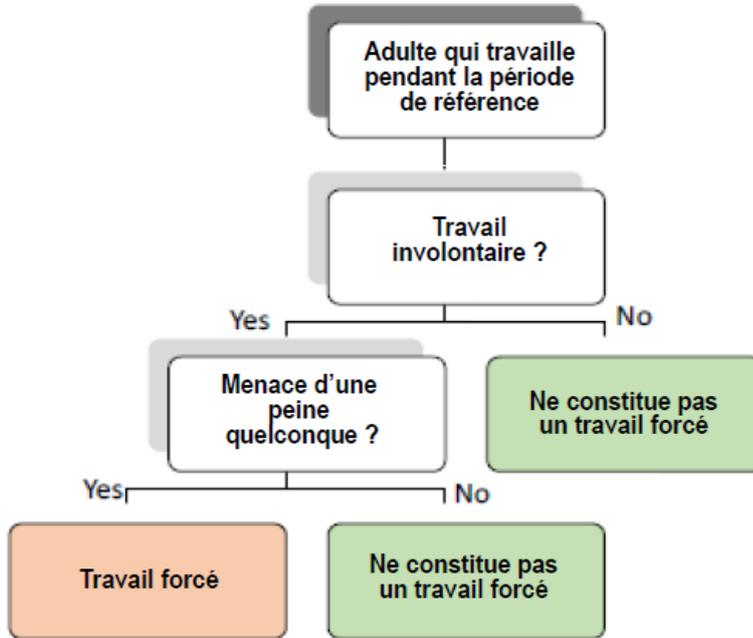
En ce qui concerne les ménages, les résultats de l'enquête révèlent que 0,6% des ménages sont affectés par le travail forcé, soit 30 670 ménages au niveau national. Selon la région de résidence, on note que 6,4% des ménages d'Agadez sont victimes de travail forcé. Dans la région de Niamey, la prévalence du travail forcé est de 1,1%. Cette région est suivie par la région de Diffa où on note que 1,0% des ménages sont victimes de travail forcé. En outre, le sexe du chef de ménage est un facteur discriminant du travail forcé chez les ménages. En effet, les ménages dirigés par un chef de sexe féminin sont les plus exposés au travail forcé avec 0,9% contre 0,5% pour les ménages dirigés par des chefs de sexe masculin. Selon le milieu de résidence, on note que 1,1% des ménages du milieu urbain sont victimes du travail forcé contre 0,5% en milieu rural.

En définitive, la prévalence du phénomène de travail forcé a relativement baissé au Niger comparativement aux résultats de l'enquête de 2009 passant de 1,1% en 2009 à 0,2% en 2021 chez les adultes et de 1,4% en 2009 à 0,4% en 2021 chez les enfants. Cependant, ce résultat est à prendre avec précautions car, dans un premier temps, les méthodologies utilisées en 2009 et 2021, pour l'estimation des indicateurs, sont différentes et, dans un second temps, en 2021, il existe quelques localités non enquêtées du fait du problème d'insécurité. Ainsi, globalement, du travail reste à faire pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable (ODD), soutenant : « la prise des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »



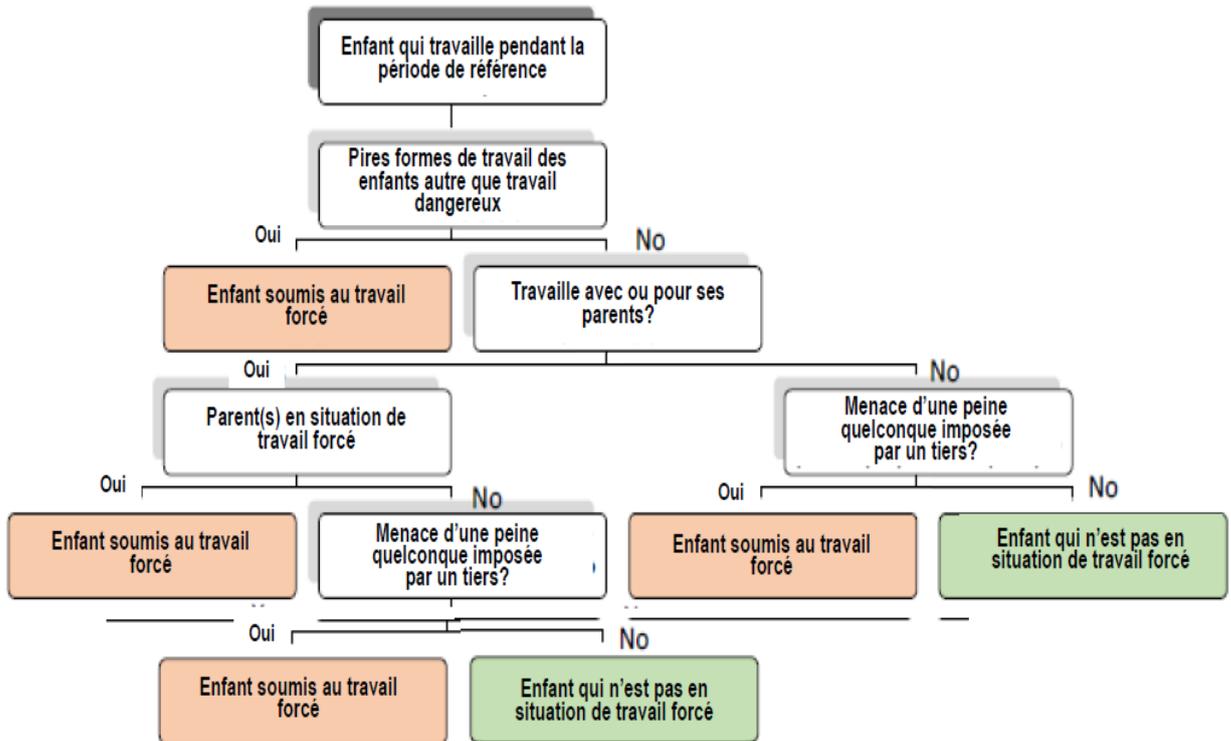
ANNEXE

Annexe 1 : Représentation schématique de la définition statistique du travail forcé chez les adultes



Source : OIT

Annexe 2 : Représentation schématique de la définition statistique du travail forcé chez les enfants



Source : OIT

Annexe 3 : Tableaux

Tableau 20 : Proportion (%) des adultes victimes du travail forcé selon les moyens de menaces

Moyens de menaces, Situations des adultes victimes du travail forcé	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Moyens de menaces		
En employant la violence physique, ou menaçant de violences physiques à mon égard		
Non	22 143	88,8
Oui	2 797	11,2
En menaçant de violence sur ma famille ou mes proches		
Non	24 520	98,3
Oui	420	1,7
En menaçant que mes proches perdent leur emploi		
Non	22 344	89,6
Oui	2 596	10,4
En me menaçant de me retirer le terrain ou la maison mis à ma disposition		
Non	24 940	100
En faisant des menaces de sanctions financières/d'amendes		
Non	23 662	94,9
Oui	1 278	5,1
En m'isolant ou me confinant		
Non	24 570	98,5
Oui	370	1,5
En me surveillant constamment		
Non	17 180	68,9
Oui	7 760	31,1
En me rappelant de ma dette, ou manipulant le montant dû		
Non	22 902	91,8
Oui	2 038	8,2
En me confisquant mes papiers d'identité ou mes documents me permettant de me déplacer librement		
Non	24 823	99,5
Oui	117	0,5
En refusant de me payer tout salaire dû		
Non	15 056	60,4
Oui	9 884	39,6
En me menaçant de me dénoncer aux autorités		
Non	24 940	100
En me privant de nourriture ou de sommeil		
Non	24 252	97,2
Oui	688	2,8
En mettant tout en place pour que je ne puisse pas aller chez un autre employeur		
Non	20 613	82,7
Oui	4 327	17,3



Moyens de menaces, Situations des adultes victimes du travail forcé	Adultes en travail forcé	
	Effectifs	Proportions (%)
Moyens de menaces		
Rien de particulier		
Non	19 767	79,3
Oui	5 173	20,7
Autres moyens utilisés		
Non	24 940	100
Oui	0	0
Pouvez-vous partir et chercher un autre employeur quand vous le décidez (après préavis légal) ?		
Non	15 463	62
Oui	9 477	38
Pourquoi vous ne pouvez pas quitter votre travail quand vous le décidez ?		
Car il y a très peu d'opportunités de travail dans la région	13 993	90,5
L'employeur ne me laisserait pas partir	692	4,5
Autre (veuillez préciser)	778	5
Situations des adultes victimes du travail forcé		
Pouvez-vous expliquer dans vos propres mots la situation à laquelle vous êtes confronté ?		
Difficile/Fatigant	9 226	37
Esclavage	437	1,8
Irrégularités de salaire et non rémunération des heures supplémentaires	140	0,6
Pas de liberté	437	1,8
Plutôt bien	3 127	12,5
Surexploitation/heures supplémentaires sans salaire/irrégularités de salaire	9 307	37,3
Très bien	92	0,4
Très difficile/très fatigant	2 174	8,7

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021

Tableau 21 : Proportion (%) de ménage à présomption de travail forcé selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Ménages à présomption de travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Région			
Agadez	0,2	300	1,2
Diffa	-	-	-
Dosso	1,4	14 785	58
Maradi	0,2	2 054	8,1
Tahoua	-	-	-
Tillabéri	1	7 239	28,4
Zinder	-	-	-
Niamey	0,4	1 116	4,4
Milieu de Résidence			
Urbain	0,5	3 435	13,5
Rural	0,5	22 059	86,5
Sexe			



Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	Ménages à présomption de travail forcé		
	Prévalence (%)	Effectifs	Distribution (%)
Masculin	0,5	22 366	87,7
Féminin	0,6	3 128	12,3
Groupe d'âge			
15-34 ans	0,5	8 200	32,2
35-44 ans	0,6	7 559	29,7
45-64 ans	0,4	7 445	29,2
65 ans et +	0,4	2 290	9
Niveau d'instruction le plus élevé du chef de ménage			
Primaire	0,8	3 651	14,3
Secondaire premier cycle général	0,4	1 049	4,1
Secondaire premier cycle technique et professionnel	0,2	62	0,2
Secondaire second cycle général	0,2	62	0,2
Supérieur	0,5	389	1,5
Aucun	0,5	20 281	79,6
Statut matrimonial			
Célibataire, ni marié(e) ni en concubinage	0,6	1 262	5
Marié (e) monogame	0,5	17 183	67,4
Marié (e) polygame	0,5	3 073	12,1
Veuf (ve)	0,5	2 276	8,9
Divorcé (e)	0,5	640	2,5
Séparé (e)	9	1 060	4,2
Niveau National	0,5	25 494	100

Source : Enquête sur le Travail forcé au Niger, 2021